

Sage

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf

Version 2026.1

Décembre 2025

Sage 50—Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722

fr.sage50accounting.ca

La présente est une publication de Sage Software, Inc.

© 2025 The Sage Group plc ou ses partenaires. Tous droits réservés. Sage, les logos Sage et les noms des produits et services de Sage énoncés dans les présentes sont des marques commerciales de Sage Group plc ou de ses partenaires. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs sociétés respectives.

Dernière mise à jour : 04-12-2025

Table des matières

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2026.1)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Conformité aux lois gouvernementales	1
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2026	1
Problèmes résolus	1
Modifications de l'impôt - Entrée en vigueur le 1er janvier 2026	2
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	2
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt	2
Fédéral	2
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	3
Terre-Neuve-et-Labrador	4
Territoires du Nord-Ouest	4
Nouvelle-Écosse	4
Nunavut	4
Ontario	5
Île-du-Prince-Édouard	5
Québec	5
Saskatchewan	6
Yukon	6
Modifications apportées aux taxes et aux taux	6
Facteurs d'indexation pour 2026	7
Plafonds des gains assurables de la commission des accidents du travail	7
Modifications au Régime de pensions du Canada	8
Modifications au Régime de rentes du Québec	9
Modifications apportées à l'assurance-emploi	9
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	9
Avant de commencer votre traitement de la paie	10

Contents

Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt	10
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	10
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	11
Directives d'indexation	12
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	12
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	12
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	13
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	13
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	13
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	13
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	14
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2026.0)	15
Nouveautés et améliorations du produit	15
Automatisation des comptes fournisseurs	15
avec Capture de documents par l'IA	15
Générez automatiquement des transactions fournisseurs	15
Automatisation des comptes clients	15
avec Sage Connect	15
Percevez vos paiements plus rapidement et facilement	15
Services connectés	16
Assignez un nouveau propriétaire des données	16
Installation	16
Réutilisez vos numéros de série	16
Messages d'erreur améliorés	16
Comprenez mieux les erreurs courantes	16
Problèmes résolus	16

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2026.1)

Cette mise à jour concerne l'ensemble des solutions de Sage 50 Comptabilité (Version 2026.1).

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum	Édition Experts
Conformité aux lois gouvernementales				
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2026 Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année. ¹	Oui	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Pro et versions supérieures) Nous avons corrigé un problème qui empêchait les représentants de produire les feuillets au format XML T4, T4A et T5018.

(Comptabilité Pro et versions supérieures) Nous avons mis à jour le format d'exportation des feuillets au format XML T4, T4A et T5018 pour répondre aux dernières exigences de production.

¹Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

Modifications de l'impôt - Entrée en vigueur le 1er janvier 2026

Important! Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, votre mise à jour du produit inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2026. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le site Web de l'[ARC](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/arc-canada.html). <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/arc-canada.html>

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur au 1er janvier 2026, conformément à la dernière édition des documents Formules pour le calcul des retenues sur la paie de l'ARC et Guide de l'employeur de Revenu Québec : Retenues à la source et cotisations, ainsi que les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

Cette mise à jour de l'impôt contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt

Les modifications suivantes ont été annoncées soit pour les taux d'imposition ou les seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

Fédéral

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 58 523 \$	14 %
Sur la tranche entre 58 523 \$ et 117 045 \$	20,5 %
Sur la tranche entre 117 045 \$ et 181 440 \$	26 %
Sur la tranche entre 181 440 \$ et 258 482 \$	29 %
Sur la portion qui excède 258 482 \$	33 %

Alberta

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 61 200 \$	8 %
Sur la tranche entre 61 200 \$ et 154 259 \$	10 %
Sur la tranche entre 154 259 \$ et 185 111 \$	12 %
Sur la tranche entre 185 111 \$ et 246 813 \$	13 %
Sur la tranche entre 246 813 \$ et 370 220 \$	14 %
Sur la portion qui excède 370 220 \$	15 %

Colombie-Britannique

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 50 363 \$	5,06 %
Sur la tranche entre 50 363 \$ et 100 728 \$	7,7 %
Sur la tranche entre 100 728 \$ et 115 648 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 115 648 \$ et 140 430 \$	12,29 %
Sur la tranche entre 140 430 \$ et 190 405 \$	14,7 %
Sur la tranche entre 190 405 \$ et 265 545 \$	16,8 %
Sur la portion qui excède 265 545 \$	20,5 %

Manitoba

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 47 000 \$	10,8 %
Sur la tranche entre 47 000 \$ et 100 000 \$	12,75 %
Sur la portion qui excède 100 000 \$	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 52 333 \$	9,4 %
Sur la tranche entre 52 333 \$ et 104 666 \$	14 %
Sur la tranche entre 104 666 \$ et 193 861 \$	16 %
Sur la portion qui excède 193 861 \$	19,5 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 44 678 \$	8,7 %
Sur la tranche entre 44 678 \$ et 89 354 \$	14,5 %
Sur la tranche entre 89 354 \$ et 159 528 \$	15,8 %
Sur la tranche entre 159 528 \$ et 223 340 \$	17,8 %
Sur la tranche entre 223 340 \$ et 285 319 \$	19,8 %
Sur la tranche entre 285 319 \$ et 570 638 \$	20,8 %
Sur la tranche entre 570 638 \$ et 1 141 275 \$	21,3 %
Sur la portion qui excède 1 141 275 \$	21,8 %

Territoires du Nord-Ouest

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 53 003 \$	5,9 %
Sur la tranche entre 53 003 \$ et 106 009 \$	8,6 %
Sur la tranche entre 106 009 \$ et 172 346 \$	12,2 %
Sur la portion qui excède 172 346 \$	14,05 %

Nouvelle-Écosse

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 30 995 \$	8,79 %
Sur la tranche entre 30 995 \$ et 61 991 \$	14,95 %
Sur la tranche entre 61 991 \$ et 97 417 \$	16,67 %
Sur la tranche entre 97 417 \$ et 157 124 \$	17,5 %
Sur la portion qui excède 157 124 \$	21 %

Nunavut

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 55 801 \$	4,0 %

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur la tranche entre 55 801 \$ et 111 602 \$	7,0 %
Sur la tranche entre 111 602 \$ et 181 439 \$	9,0 %
Sur la portion qui excède 181 439 \$	11,5 %

Ontario

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 53 891 \$	5,05 %
Sur la tranche entre 53 891 \$ et 107 785 \$	9,15 %
Sur la tranche entre 107 785 \$ et 150 000 \$	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	12,16 %
Sur la portion qui excède 220 000 \$	13,16 %

Île-du-Prince-Édouard

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 33 928 \$	9,50 %
Sur la tranche entre 33 928 \$ et 65 820 \$	13,47 %
Sur la tranche entre 65 820 \$ et 106 890 \$	16,60 %
Sur la tranche entre 106 890 \$ et 142 250 \$	17,62 %
Sur la portion qui excède 142 250 \$	19,00 %

Québec

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 54 345 \$	14 %
Sur la tranche entre 54 345 \$ et 108 680 \$	19 %
Sur la tranche entre 108 680 \$ et 132 245 \$	24 %
Sur la portion qui excède 132 245 \$	25,75 %

Saskatchewan

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 54 532 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 54 532 \$ et 155 805 \$	12,5 %
Sur la portion qui excède 155 805 \$	14,5 %

Yukon

Tranches d'imposition pour 2026	Taux
Sur les premiers 58 523 \$	6,4 %
Sur la tranche entre 58 523 \$ et 117 045 \$	9,0 %
Sur la tranche entre 117 045 \$ et 181 440 \$	10,9 %
Sur la tranche entre 181 440 \$ et 500 000 \$	12,8 %
Sur la portion qui excède 500 000 \$	15,0 %

Modifications apportées aux taxes et aux taux

Les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3 du Québec.

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Fédéral	16 452 \$
Alberta	22 769 \$
Colombie-Britannique	13 216 \$
Manitoba	15 780 \$
Nouveau-Brunswick	13 664 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	11 188 \$
Territoires du Nord-Ouest	18 198 \$
Nouvelle-Écosse	11 932 \$
Nunavut	19 659 \$
Ontario	12 989 \$
Île-du-Prince-Édouard	15 000 \$

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Québec	18 952 \$
Saskatchewan	20 381 \$
Yukon	16 452 \$

Facteurs d'indexation pour 2026

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation.

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	2,0 %
Alberta	2,0 %
Colombie-Britannique	2,2 %
Manitoba	2,1 %
Nouveau-Brunswick	2,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	1,1 %
Territoires du Nord-Ouest	2,0 %
Nouvelle-Écosse	1,6 %
Nunavut	2,0 %
Ontario	1,9 %
Québec	2,05 %
Saskatchewan	2,0 %
Yukon	2,0 %

Plafonds des gains assurables de la commission des accidents du travail

Les plafonds des gains assurables sont les suivants :

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	110 900 \$
Colombie-Britannique	127 500 \$
Manitoba	171 500 \$

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Nouveau-Brunswick	85 800 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	80 935 \$
Territoires du Nord-Ouest	116 000 \$
Nouvelle-Écosse	79 900 \$
Nunavut	117 300 \$
Ontario	121 700 \$
Île-du-Prince-Édouard	89 300 \$
Québec	103 000 \$
Saskatchewan	108 223 \$
Yukon	107 599 \$

Modifications au Régime de pensions du Canada

Des modifications ont été apportées au Régime de pension du Canada (RPC). Pour l'année 2026, le RPC comporte deux plafonds. Le premier plafond s'applique aux gains ouvrant droit à pension d'un maximum de 74 600 \$. Le taux de cotisation des employés et des employeurs est de 5,95 %. La cotisation maximale est de 4230,45 \$ pour chaque employé et chaque employeur.

Le deuxième plafond pour les gains compris entre 74 600 \$ et 85 000 \$ est utilisé pour déterminer la deuxième cotisation supplémentaire au RPC (RPC2) dans Sage 50². Les gains ouvrant droit à pension entre 74 600 \$ et 85 000 \$ sont assujettis au RPC2, dont le taux de cotisation est de 4 %. La cotisation maximale est de 416,00 \$ pour chaque employé et chaque employeur.

Plafonds	Taux de cotisations des employés	Taux de cotisations des employeurs
RPC - Sur les premiers 74 600 \$	5,95 %	5,95 %
RPC2 - Sur la tranche entre 74 600 \$ et 85 000 \$	4 %	4 %

²Sur les avis de versement et dans la fenêtre Paiements, le montant total du RPC inclut les cotisations au RPC et au RPC2.

Modifications au Régime de rentes du Québec

Des modifications ont été apportées au Régime de rentes du Québec (RRQ). Pour l'année 2026, le RRQ comporte deux plafonds. Le premier plafond s'applique aux gains ouvrant droit à pension d'un maximum de 74 600 \$. Le taux de cotisation des employés et des employeurs est de 6,3 %. La cotisation maximale est de 4479,30 \$ pour chaque employé et chaque employeur.

Le deuxième plafond pour les gains compris entre 74 600 \$ et 85 000 \$ est utilisé pour déterminer la deuxième cotisation supplémentaire au RRQ (RRQ2) dans Sage 50³. Les gains ouvrant droit à pension entre 74 600 \$ et 85 000 \$ sont assujettis au RRQ2, dont le taux de cotisation est de 4 %. La cotisation maximale est de 416,00 \$ pour chaque employé et chaque employeur.

Plafonds	Taux de cotisations des employés	Taux de cotisations des employeurs
RRQ - Sur les premiers 74 600 \$	6,3 %	6,3 %
RRQ2 - Sur la tranche entre 74 600 \$ et 85 000 \$	4 %	4 %

Modifications apportées à l'assurance-emploi

Pour 2026, à l'extérieur du Québec, le taux de cotisation à l'AE est de 1,63 % et le maximum de revenus assurables annuels est de 68 900 \$. Le montant maximal des cotisations est de 1 123,07 \$.

Au Québec, le taux de cotisation à l'assurance-emploi est de 1,3 % et le maximum de revenus assurables annuels est de 68 900,00 \$. Le montant maximal des cotisations est de 895,70 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2026, le plafond des gains ouvrant droit au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est de 103 000 \$. Le taux de cotisation au RQAP pour les employés est fixé à 0,430 %. Le montant maximal des cotisations annuelles est de 442,90 \$.

³Sur les avis de versement et dans la fenêtre Paiements, le montant total du RRQ inclut les cotisations au RRQ et au RRQ2.

Avant de commencer votre traitement de la paie

- Révisez le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Remettez à vos employés les formulaires TD1 fédéraux, provinciaux et territoriaux pour 2026. Les employés doivent remplir le formulaire TD1 uniquement dans les cas suivants :
 - Ils ont un nouvel employeur ou payeur et recevront un salaire, des traitements, des commissions, des prestations de retraite, des prestations d'assurance-emploi ou toute autre rémunération.
 - Ils souhaitent modifier les montants précédemment demandés.
 - Ils souhaitent demander la déduction pour résidence dans une zone visée par règlement.
 - Ils souhaitent augmenter le montant d'impôt retenu à la source.
- Ajustez les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt

Cette section présente les ajustements que vous devez réaliser dans Sage 50 Comptabilité une fois que les modifications de l'impôt entrent en vigueur.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.

7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt d'un employé a changé, celui-ci doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 provincial/territorial, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de

l'impôt. Si vous n'êtes pas certain(e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- À l'aide du disque de mise à jour du produit, si vous avez souscrit à ce service.

Important! Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- **Obtenir la version la plus récente** - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- **Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé** - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- **Ajouter plus de licences d'utilisateur** - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2026.0)

Cette mise à jour concerne l'ensemble des solutions de Sage 50 Comptabilité (Version 2026.0).

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum	Édition Experts
Automatisation des comptes fournisseurs avec Capture de documents par l'IA				
Générez automatiquement des transactions fournisseurs Capture de documents par l'IA extrait, classe et saisit intelligemment vos transactions de comptes fournisseurs. Tout cela se fait directement dans Sage 50 pour assurer un gain de temps, une précision accrue et une réduction de la paperasse. ⁴	Oui	Oui	Oui	Non
Automatisation des comptes clients avec Sage Connect				
Percevez vos paiements plus rapidement et facilement Le Portail des comptes clients vous permet de percevoir les paiements facilement et de manière sécurisée, partout et en tout temps. Chaque paiement effectué dans le portail se reflète automatiquement dans votre entreprise Sage 50. ⁵	Oui	Oui	Oui	Oui

⁴Capture de documents par l'IA requiert un abonnement infonuagique actif.

⁵Sage Connect requiert un abonnement infonuagique actif.

	Pro	Supérieur	Quantum	Édition Experts
Services connectés				
Assignez un nouveau propriétaire des données Vous pouvez désormais modifier le courriel du sysadmin et transférer le rôle de propriétaire des données à une autre personne.	Oui	Oui	Oui	Oui
Installation				
Réutilisez vos numéros de série Nous avons amélioré le processus de mise à niveau annuelle. Les utilisateurs ayant un plan d'abonnement actif pourront réutiliser leur numéro de série et leurs codes d'activation de la version 2026.0 dans les versions futures de Sage 50. Cela signifie que vous n'aurez plus à obtenir et conserver un nouveau numéro de série chaque année, ce qui vous fera gagner du temps et simplifiera vos mises à jour annuelles.	Oui	Oui	Oui	Oui
Messages d'erreur améliorés				
Comprenez mieux les erreurs courantes Pour faciliter le dépannage, nous avons clarifié certains messages d'erreur fréquents afin que vous puissiez obtenir l'aide dont vous avez besoin.	Oui	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Pro et versions supérieures) Pour améliorer votre expérience avec les services connectés, nous avons corrigé un problème qui empêchait certains fichiers d'entreprise d'être liés à un code de compte.

(Comptabilité Pro et versions supérieures) Pour améliorer la synchronisation des données avec Sage Connect, toutes les factures impayées (peu importe la date) sont maintenant incluses dans la synchronisation initiale. Vous recevrez également un message d'erreur si la synchronisation échoue.